



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 7 décembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur concernant le projet Luxembourg Medical School (LMS).

Tout récemment encore, l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD) ainsi que l'Association Luxembourgeoise des Etudiants en Médecine (ALEM) ont mis en garde contre la pénurie des médecins qui résultera du fait que la génération des « baby-boomers » est sur le point de partir à la retraite et que les jeunes médecins, à l'instar des autres jeunes professionnels cherchent à mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale que leurs aînés.

Grâce à l'engagement de la profession et des gouvernements passés il fut instauré une formation de 3^e cycle recrutant un nombre approximativement suffisant de jeunes médecins, qui, en outre du savoir-faire et du savoir-être médical, sont férus de la langue et du système de santé du pays.

Cependant nos étudiants rencontrent également des difficultés de se faire admettre en 2^e année de médecine à l'étranger après avoir réussi le Certificat d'études supérieures en sciences médicales à l'Université de Luxembourg. De ce fait est née l'idée de créer une Medical School à Luxembourg.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Madame la Ministre de la Santé et Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur :

- Sachant que dans une réponse à une question parlementaire de l'honorable Députée Martine Hansen, le gouvernement a promis le résultat d'une étude y relative pour la fin de l'année, est-il possible de savoir quand les résultats de cette étude seront présentés ?
- Dans l'hypothèse où les conclusions aboutiraient à la faisabilité dudit projet, quels sont les moyens prévus pour mettre en œuvre ledit projet ?
- Dans la négative, quels sont les moyens envisagés pour répondre aux besoins en personnel de la profession médicale et faire face à la pénurie de médecins ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Mergen
Députée

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

13 JAN. 2017



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 13 janvier 2017

Réf. : 81axdeb7e

Concerne: réponse à la question parlementaire no 2620 du 07 décembre 2016 de Madame la députée Martine MERGEN.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la parlementaire n° 2620 du 07 décembre 2016 de Madame la députée Martine MERGEN au sujet de la Luxembourg Medical School.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pr la Ministre de la Santé,

Laurent JOME

premier conseiller de gouvernement





Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la question parlementaire N° 2620 de Madame la députée Martine Mergen au sujet de *Luxembourg Medical School*.

En réponse à la question parlementaire de l'honorable députée Martine Mergen au sujet de la formation médicale, nous avons l'honneur de renvoyer à la réponse de Monsieur le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche à la question parlementaire N° 2408 de Madame la Députée Martine Hansen et d'apporter les précisions suivantes.

A l'heure actuelle, les analyses des deux groupes de travail, rassemblant des représentants de l'Université du Luxembourg, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Santé et des hôpitaux luxembourgeois, chargés d'examiner le développement de la formation médicale au Luxembourg, sont en cours de finalisation. Selon les informations de ces deux groupes de travail, ils vont remettre leurs rapports début 2017.

En effet, le développement de la formation médicale au Luxembourg et dans les pays limitrophes nécessite une analyse détaillée à plusieurs niveaux, de sorte que nous ne saurions devancer les conclusions de ces rapports. Dans un dossier revêtant une importance primordiale non seulement pour l'Université mais aussi pour l'ensemble du pays, nous nous accordons le temps nécessaire pour prendre une décision en toute connaissance de cause, sans qu'il soit pour autant question de retarder outre mesure ce processus.

D'ailleurs lors de sa dernière séance, le conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg a statué sur le point comment à l'avenir l'Université pourrait développer les études de médecine et contribuer dans la pérennisation de l'approvisionnement en médecins au Luxembourg.

Toutefois, nous tenons à rappeler à l'honorable députée que les études et analyses détaillées ont été initiées en 2014 et ont eu pour but de permettre la prise d'une décision qui tienne compte aussi bien des évolutions au niveau des formations médicales des pays limitrophes, du développement de l'Université du Luxembourg et des hôpitaux au Luxembourg que des principes de gestion des deniers publics en bon père de famille.